



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 27 JUIN 2025

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du Conseil Syndical à compter du 1^{er} juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

*Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la **liste des délibérations**, examinées par le Conseil Syndical, doit être affichée et publiée sur le site internet, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Syndical.*

*En application de l'article L.5211-40-2 du CGCT, **les conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent également communication de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai d'un mois suivant chaque séance.***

Membres en exercice : 08

Présents : 06

Votants : 06

Le vingt-sept juin Deux Mille Vingt-Cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de STRENGUELS sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jacques BOULONNE (CONDAT), Jean Luc LABORIE (CUZANCE), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Didier DELBREIL (LACHAPELLE AUZAC), Michel LEVET (MARTEL), Guy GIMEL (STRENGUELS).

Représenté :

ABSENT / EXCUSE : Arnaud RICOU (GIGNAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY).

Secrétaire de séance : Guy GIMEL

Date de la convocation : 20/06/2025.

Remboursement Emprunts CRCA aux Communes - DE AC 2025 018

VOTES	Pour	06	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Intégration des résultats des Communes de CREYSSE CUZANCE GIGNAC LACHAPELLE AUZAC MARTEL LE VIGNON EN QUERCY (Cazillac) - Décision Modificative N° 1 - DE AC 2025 019

VOTES	Pour	06	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Adhésion des Services « Assainissement Collectif » des Communes de BETAILLE CRESSENSAC
SARRAZAC FLOIRAC PINSAC et SAINT MICHEL DE BANNIERES au 01/01/2026 - DE AC 2025 020**

VOTES	Pour	06	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Guy GIMEL

Le Président,

Jean-Luc LABORIE